AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0977
FR0013185857-FS0517

27 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2023, la société par actions simplifiée Weinberg Capital Partners[1] (1 rue Euler, 75008 Paris), agissant pour le compte du SIPS Fonds Nobel dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABEO et détenir à cette date, pour le compte dudit fonds, 626 693 actions ABEO représentant autant de droits de vote, soit 8,31% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la perte de droits de vote double consécutive à la mise au porteur d'actions ABEO.

Le déclarant a précisé détenir, au 27 juin 2023, pour le compte dudit fonds, 592 985 actions ABEO représentant autant de droits de vote, soit 7,86% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par des personnes physiques, lesquelles ne détiennent par ailleurs aucune action ABEO.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 543 305 actions représentant 13 465 561 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 7 543 305 actions représentant 13 422 030 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.